



Depuis plusieurs années les concours « **Faites de la Science** » et « **C.Génial – Collège** » sont proposés aux établissements de l'académie. Pour la sixième année consécutive, les deux concours seront organisés conjointement, afin d'assurer une plus grande lisibilité des projets scientifiques dans les établissements scolaires ; **une inscription unique permettra aux établissements de participer le même jour et suivant les mêmes modalités aux deux concours**. Ces concours sont organisés par la Faculté des Sciences et Techniques et la mission universitaire à la Culture Scientifique, Technique et Industrielle de l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne, sous l'égide de la **CDUS** (Conférence des Directeurs d'UFR Scientifiques), la fondation C.Génial et le dispositif ministériel Sciences à l'École.

L'objectif de ces concours est de sensibiliser des jeunes à la recherche et aux études scientifiques, conformément à la circulaire n°2011-038 « une nouvelle ambition pour les sciences et technologies à l'École » par la sélection de **projets d'équipes** réunissant les élèves et leurs enseignants. Dans le cadre de la réforme du collège, les actions menées lors des enseignements pratiques interdisciplinaires pourront utilement être mis en avant, en particulier ceux relevant du thème « Sciences, technologie et société ». Les précédentes éditions ont connu un grand succès et ont été l'occasion de rencontres conviviales autour du thème de la culture scientifique entre des élèves du secondaire, des étudiants, des enseignants, des chercheurs, des ingénieurs et de nombreux visiteurs. Au-delà des lauréats du concours, les élèves et les enseignants qui ont travaillé sur les projets que nous avons sélectionnés pour la phase locale ont fait preuve de beaucoup de motivation et de dynamisme, et cette expérience a été particulièrement enrichissante pour tous les participants.

Les deux concours s'adressent aux élèves des collèges auxquels il sera proposé de soumettre des projets d'expériences scientifiques ou techniques encadrés par des enseignants. Un jury de sélection pourra attribuer une bourse jusqu'à 300 euros aux projets retenus (financée par l'université Jean Monnet de Saint-Etienne et par la fondation C.Génial). Les porteurs de projets sélectionnés devront faire parvenir un compte-rendu de leurs travaux et les participants présenteront, par groupe de 3 à 5 élèves, leur projet scientifique sous forme de stand dans le cadre d'une journée scientifique ouverte au public le **jeudi 5 avril 2018**.

Deux palmarès seront établis à l'issue de la finale académique : un pour le concours « **Faites de la Science** », un autre pour le concours « **C.Génial - Collège** ». Les gagnants participeront aux finales nationales respectives.

Calendrier retenu pour l'année scolaire 2017-2018

- ♦ **Septembre-novembre 2017** : information auprès des établissements des principes et modalités des concours « **Faites de la Science** » et « **C.Génial - Collège** ».
- ♦ **12 novembre 2017** : date limite de clôture des inscriptions.
- ♦ **Fin novembre 2017** : sélection des projets au niveau académique et communication aux établissements des candidats retenus.
- ♦ **5 Avril 2018** : finale académique des concours « **Faites de la Science** » et « **C.Génial - Collège** » à la Faculté des Sciences et Techniques de Saint-Etienne
- ♦ **Fin Mai 2018** : finales nationales

L'inscription se fera exclusivement par internet à l'adresse suivante :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfNLrpu5w75LuvUU8yNJ0imC9QXtKbj-HeEkehqTtkmFu2bXg/viewform>

Pour aider les enseignants à monter leur projet et répondre à toutes les questions, une enseignante référente a été nommée, vous pouvez la contacter par mail à l'adresse suivante : danielle.blaise@ac-lyon.fr

Nous vous remercions de l'intérêt que vous voudrez bien porter à cette opération et soyez assurés de nos sentiments les plus cordiaux.

Marie-Alice Trossat
IA-IPR

Yvan Chalamet
CSTI – UJM

François Hennecart
Directeur FST - UJM